

vons le faire aujourd'hui et le renvoyer à un comité de façon à pouvoir y étudier le vrai projet de loi.

**M. Gauthier:** Madame la Présidente, le gouvernement nage dans une confusion totale en ce qui concerne cette question très importante et très grave.

Les députés se rappelleront que nous avons le projet de loi C-80, qui traite du contrôle des armes à feu. Nous avons également la motion n° 13, qui remonte au 20 juin 1990. Je présume que le gouvernement avait la frousse à ce moment-là et voulait renvoyer toute la question à un comité au cours de l'été. Bien sûr, il n'a pas donné suite à cette motion.

Nous avons maintenant une autre motion, qui a été déposée il y a 48 heures, dans laquelle on demande la création d'un comité permanent, ou d'un comité ayant les pouvoirs d'un comité permanent, composé de huit membres. Nous avons donc trois choses: un projet de loi et deux motions.

Même si selon l'*Ordre projeté des travaux*, le projet de loi devait être appelé à 11 heures, c'est-à-dire la deuxième lecture et le renvoi à un comité législatif du projet de loi C-80, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, le gouvernement a changé d'idée et il va appeler la motion.

Ce n'est pas nous qui établissons l'ordre des travaux de la Chambre, c'est le gouvernement. Nous voudrions savoir dans quel but le gouvernement agit ainsi. S'il veut débattre une motion portant renvoi de la question du contrôle des armes à feu à un comité, parce qu'il ne sait pas quoi faire, parce que son projet de loi est défectueux ou parce qu'il ne peut supporter la critique, la Chambre doit le savoir. Si le gouvernement présente la motion, nous saurons qu'il essaie de refiler la question à un comité permanent de la Chambre.

D'un autre côté, il ne peut plus appeler la motion n° 13, madame la Présidente, s'il appelle aujourd'hui la motion n° 23. J'espère qu'il nous promettra de ne pas appeler l'étude du principe de la question traitée dans le projet de loi C-80, parce que s'il le faisait, un comité étudierait l'objet du projet de loi et la Chambre des communes étudierait son principe.

Madame la Présidente, je suis dans une situation un peu difficile. Si le gouvernement me promet qu'il n'appellera pas le projet de loi, alors ça va, il peut présenter la motion. Cependant, s'il a l'intention de renvoyer l'objet du projet de loi à ce comité qui sera créé si la motion n° 23 est adoptée, à mon avis, il ne peut pas faire ces deux

choses en même temps. Il doit déclarer que son projet de loi est mort et, par conséquent, qu'il ne sera pas rappelé à la Chambre et le retirer.

**M. MacLellan:** Madame la Présidente, je veux simplement poursuivre la discussion que mes collègues de Port Moody—Coquitlam et d'Ottawa—Vanier ont amorcée.

Nous voilà devant une situation bien particulière. Comme nous l'a rappelé le député d'Ottawa—Vanier, le 20 juin, le gouvernement a présenté une motion à la Chambre pour lui demander d'effectuer une étude préliminaire de la question du contrôle des armes à feu, puis, le 26 juin, le gouvernement présentait le projet de loi C-80 portant sur cette question. Or, il n'a rien fait depuis ce temps pour donner suite à cette mesure.

Hier, le gouvernement a présenté une deuxième motion demandant à la Chambre de renvoyer le projet de loi C-80 à un comité spécial. Pourtant, le *Feuilleton* de ce matin nous indique que nous allons l'étudier en deuxième lecture aujourd'hui comme si de rien n'était. Et nous revoilà maintenant revenus à l'étude de la motion n° 23.

Le gouvernement veut se débarrasser de son propre projet de loi. Pour ce faire, il veut le renvoyer à un comité spécial qui sera incapable de l'étudier et d'en faire faire l'impression et la Traduction avant la nouvelle année. Il ne pourra pas nous le renvoyer avant que le gouvernement ne proroge la Chambre.

Nous n'avons jamais rien vu de tel de mémoire parlementaire. Ce genre de jonglage est tout à fait inutile. Cela dépasse l'entendement de voir le gouvernement tripoter sa propre procédure et détruire une mesure, peut-être pas parfaite, mais fondamentalement équitable qui pourrait être modifiée en deuxième lecture et en comité, car c'est une mesure que nous voulons voir adopter.

Je réitère les propos de mon collègue de Port Moody—Coquitlam qui a dit que notre parti l'adopterait rapidement à l'étape de la deuxième lecture pour pouvoir la renvoyer au comité, ce qui nous permettrait d'entendre tous les intéressés au lieu d'atormoyer ainsi pour la laisser mourir de sa belle mort comme le fait le gouvernement.

**M. Hawkes:** Madame la Présidente, j'ai participé à certaines des discussions, indirectement d'abord pour ce qui est de celles tenues par le Comité de la justice, puis directement en ce qui a trait aux rencontres des leaders de la Chambre.